

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS *JAP*

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm



**HORAIRE, DURÉE ET COEFFICIENT DE L'ÉPREUVE ORALE À L'EXAMEN[†]
PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL**
Série ABI : Lettres Bilingues
Session 2016

ÉPREUVE ORALE				
DATE	HORAIRE	ÉPREUVE	DURÉE	NOMBRE DE POINTS ALLOUÉS
Du Mardi 14 au Vendredi 17 Juin 2016	A partir de 8 heures et par plage de 20 minutes	Oral Communication	20 mn	10 points

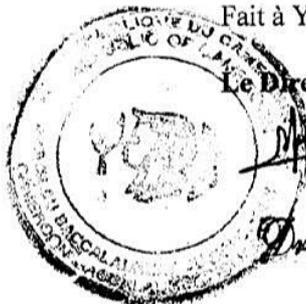
Textes de référence :

* Arrêté n°262/14/MINESEC/IGE/IP-BIL du 13 Août 2014 portant création de la série bilingue de l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général (Probatoire A Bilingue).

* Décision N°674/14/MINESEC/SG/IGE/IP-BIL du 03 Décembre 2014 portant définition de la structure et des grilles d'évaluation des épreuves à l'examen Probatoire option Bilingue (Probatoire A Bilingue).

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,

*Dr. Albatsoo Lacharis*

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS *JAP*

B.P. : 13904 - YAOUNDE
 Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67
 e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

**HORAIRE, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DE L'EXAMEN
 PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
 Série C : Mathématiques et Sciences Physiques
 Session : 2016**

EPREUVES OBLIGATOIRES				
DATES	HORAIRE	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
Mardi 21 juin 2016	08H00 – 12H00	Français	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	2
	16H30 – 17H30	Informatique théorique	1H	2
Mercredi 22 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques	3H	6
	12H00 – 13H00	Education à la Citoyenneté et à la Morale	1H	1
	14H00 – 16H00	Anglais	2H	2
Jeudi 23 juin 2016	08H00 – 10H00	Physique	2H	3
	12H30 – 14H30	Chimie	2H	2
	15H00 – 17H00	Education Physique et Sportive théorique ⁽¹⁾	2H	2
Vendredi 24 juin 2016	08H00 - 9H30	Sciences de la Vie et de la Terre	1H30	2

NB: ⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

- * Arrêté N° 09/C/3/ MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général.
- * Arrêté N° 4001/C/23/MINEDUC/SG/IGP/SC/SSSVT du 22 juillet 2003 instituant et définissant la nature de l'épreuve de Science de la Vie et de la Terre (SVT) à l'Examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général (Série C).
- * Arrêté N° 29/05 /MINESEC/IGE/IGP/SC/SSSVT du 12 avril 2005 modifiant l'Arrêté n° 4001/C/23/MINEDUC/SG/IGP/SC/SSSVT du 22 juillet 2003 instituant et définissant la nature de l'épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) à l'Examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général, série C.
- * Arrêté N° 127 CAB/PM du 10 Septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- * Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels.
- * Décision N° 285/13/MINSEP/SG/IGE/IP-INFO du 04 juin 2013 portant déroulement de l'épreuve d'Informatique aux examens des Baccalauréats et Probatoires de l'Enseignement Secondaire.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,

M. Mbongo Racharia



DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DE L'EXAMEN
PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
Série D : Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre
Session : 2016**

EPREUVES OBLIGATOIRES

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENT
Mardi 21 juin 2016	08H00 – 12H00	Français	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	2
	16H30 – 17H30	Informatique théorique	1H	2
Mercredi 22 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques	3H	4
	12H00 – 13H00	Education à la Citoyenneté et à la Morale	1H	1
	14H00 – 16H00	Anglais	2H	2
Jeudi 23 juin 2016	08H00 – 10H00	Physique	2H	2
	12H30 – 14H30	Chimie	2H	2
	15H00 – 17H00	Education Physique et Sportive théorique ⁽¹⁾	2H	2
Vendredi 24 juin 2016	08H00 – 11H00	Sciences de la Vie et de la Terre	3H	5

NB : ⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

*Arrêté N° 09/C/3/ MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général.

*Arrêté N° 511/05/MINESEC/ IGE/IP/Sc. du 30 septembre 2005 portant modification des articles 1^{er} et 2^{ème} alinéa L (Sciences physiques) de l'arrêté N° 09/C/29/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l' Enseignement Secondaire Général.

*Arrêté N° 127 CAB/PM du 10 Septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels ;

*Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels.

*Décision N° 285/13/MINSEP/SG/IGE/IP/INPO du 04 juin 2013 portant déroulement de l'épreuve d'Informatique aux examens des Baccalauréats et Probatoires de l'Enseignement Secondaire.



Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,

Dr. Mbatogo Racharia

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série E : Mathématiques et Techniques

Session : 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES				
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENT
Mardi 21 juin 2016	08H00 – 12H00	Français	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	2
	16H30 – 17H30	Informatique théorique	1H	2
Mercredi 22 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques	3H	5
	12H00 – 13H00	Education à la Citoyenneté et à la Morale	1H	1
	14H00 – 17H00	Anglais	3H	2
Jeudi 23 juin 2016	08H00 – 11H00	Physique et Chimie	3H	4
	12H30 – 14H30	Technologie des Matériaux	2H	1
	15H00 – 17H00	Education Physique et Sportive théorique ⁽¹⁾	2H	2
Vendredi 24 juin 2016	08H00 – 12H00	Dessin de Construction*	4H*	3
	12H30 – 14H30	Mécanique Appliquée	2H	1

NB : * 1 heure pour la lecture et 3 heures pour le traitement de l'épreuve

⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.**Textes de référence:**

*Arrêté N° 018/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 07 Mars 1997 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n° 09/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESTP du 16 Février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général.

*Arrêté N° 127 CAB/PM du 10 Septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels ;

*Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels.

*Décision N° 285/13/MINSEP/SG/IGE/IP-INFO du 04 juin 2013 portant déroulement de l'épreuve d'Informatique aux examens des Baccalauréats et Probatoires de l'Enseignement Secondaire.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,

M. M. M. M.
Dr. M. M. M. M.

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS *JAP*

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DE L'EXAMEN[†]
PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
Série E : Mathématiques et Techniques
Session : 2016**

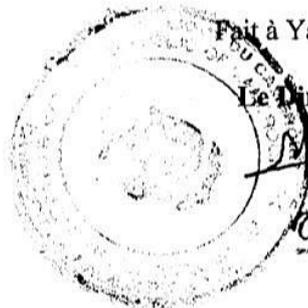
EPREUVES PROFESSIONNELLES PRATIQUES				
DATE	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
Mardi 21 juin 2016	A partir de 08H30 et par plage de 15 mn	Informatique (Pratique)	15 mn	0,5
Du Mercredi 22 juin au Vendredi 24 juin 2016	08H00 – 09H00	Analyse de Fabrication	1H	1
	11H30 – 12H30	Pratique d'Usinage et Laboratoire	1H	1

Texte de référence :

Arrêté n° 018/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 07 Mars 1997 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n° 09/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESTP du 16 Février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,



DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm



**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DE L'EXAMEN
PROBATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**
Série TI : Technologies de l'Information
Session : 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES				
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENT
Lundi 20 juin 2016	A partir de 08H30 et par plage d'une heure	Informatique pratique	1H	2
Mardi 21 juin 2016	08H00 – 12H00	Français	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	2
Mercredi 22 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques Générales	3H	4
	12H00 – 13H00	Education à la Citoyenneté et à la Morale	1H	1
	14H00 – 16H00	Anglais	2H	2
Jeudi 23 juin 2016	08H00 – 10H00	Physique	2H	2
	10H30 – 11H30	Economie d'Entreprise	1H	2
	12H30 – 14H30	Systèmes d'Information	2H	4
	15H00 – 17H00	Education Physique et Sportive théorique ⁽¹⁾	2H	2
Vendredi 24 juin 2016	08H00 – 09H30	Sciences de la Vie et de la Terre	1H30	2
	10H30 – 14H30	Etude de Cas (Epreuve Professionnelle de Synthèse-EPS)	4H	4

NB : ⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence:

*Arrêté N° 25/11/MINESEC/CAB/ du 13 janvier 2011 portant création de la série Technologies de l'information(TI) dans l'Enseignement Secondaire Général.

*Décision N° 89/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 Mars 2012 portant définition des épreuves au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général, série Technologies de l'information (TI).

* Arrêté N° 09/C/3 /MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 relatif à la nature et à la définition des épreuves des Examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général.

*Décision N° 88/E/47/MINEDUC/IGPET/DEXC du 03 mai 1995 fixant les modalités d'application de l'arrêté n°B1/10431/A/MINEDUC/IGP/ESG/ETP/DESG/DETP/DEXC du 22 mars 1995 portant organisation de l'Examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique .

*Arrêté N° 127 CAB/PM du 10 Sept. 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels ;

*Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 portant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation continue et aux examens officiels.

*Décision N° 285/13/MINSEP/SG/IGE/IP-INFO du 04 Mars 2013 portant déroulement de l'épreuve d'Informatique aux examens des Baccalauréats et Probatoires de l'Enseignement Secondaire.

Fait à Yaoundé, le

18 AVR. 2016

Le Directeur,



DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRE, DUREE ET COEFFICIENT DE LA PRESENTATION DES RAPPORTS DE FIN DE STAGE EN ENTREPRISE DES LAUREATS AU PROBATOIRE

Série TI : Technologies de l'Information

Session 2016

PRESENTATION ET EVALUATION DES RAPPORTS DE FIN DE STAGE

DATE	HORAIRE	ARTICULATIONS	DUREE	COEFFICIENT
Du Lundi 23 au Jeudi 26 mai 2016	A partir de 8 heures et par plage de 50 minutes	Mise en place	10 mn	2
		Exposé	25 mn	
		Observations et jeu de questions - réponses	10 mn	
		Délibérations et Notation	5 mn	

Texte de référence :

Décision n° 284/13/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 4 juin 2013 complétant les dispositions de la décision N° 873/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 10 décembre 2012 portant définition des épreuves au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, série Technologies de l'Information (TI).

Fait à Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,



Dr. Mbatsogo Lachanis

